



AVIS DE COURSE

Régate de Bassin Dériveurs

1^o décembre 2019

Lac de Hourtin

Autorité Organisatrice (OA) : Club Voile Hourtin Médoc

Grade :5B

Série(s) :

420, 470, AD2D, AD3D, EUR, IND, INQ, LAR, LAS, LAS4, OBIC, OPTI, RSFD

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de classe si elles s'appliquent.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) série(s)

420, 470, AD2D, AD3D, EUR, IND, INQ, LAR, LAS, LAS4, OBIC, OPTI, RSFD

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur le site du CVHM :

<http://club-voile-hourtin.fr/premdec2019>

et en réglant en ligne la somme de 8€ par coureur, avec le lien qui sera sur l'adresse de l'inscription en ligne.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.



4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont les suivants :

Série	Montant
Solitaire	8€
Double	16€

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	01 12 2019	09h
Clôture des inscriptions	01 12 2019	10h30

Jour de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
01 12 2019	11h	Toutes

Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux vainqueurs de chaque série ayant au minimum 5 bateaux participants

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter

La Présidente Evelyne BRU au 06 87 12 12 83



ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

